

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée et procédure de connexion

Durée : 7 heures en 2 matinées

Horaires : 09h30-12h00

- Un lien vous sera communiqué en amont de la formation
- Connexion 10 min avant le début de la formation
- Nous prévoyons des temps de pause, de connexions et de déconnexions

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise a analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Pré requis

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux pré-requis suivants :
Maîtriser les règles de base et les notions juridiques de la sous-traitance appliquées au BTP.

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap reconnu.

Capacité

3 à 12 personnes

Formateur

Directeur juridique.

Moyens pédagogiques et supports

Classe virtuelle, vidéos, travail en mode collaboratif sur documents Google docs.
Alternance d'apports théoriques et méthodologiques.

- Avoir un ordinateur équipé d'une WEBCAM
- Une connexion haut débit.

Sanction

Attestations de présence et de fin de stage individuelles envoyées aux stagiaires en fin de stage et feuille d'émargement individuelle ou certificat d'assiduité conforme aux formations à distance.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- Connaître tout sur la sous-traitance,
- Maîtriser l'ensemble des obligations du donneur d'ordres et du sous-traitant,
- Comment lutter contre le travail dissimulé,
- Connaître les enjeux de candidatures avec de la sous-traitance, leurs différentes formes, leurs avantages et leurs inconvénients,
- Comment réagir lors d'un contrôle.

CONTENU

Définition de la sous-traitance

Les lois encadrant la sous-traitance

- Loi du 31 décembre 1975
- Loi SAVARY
- Loi MACRON

Décrypter le contrat de sous-traitance

Lutte contre le travail dissimulé

- Définition,
- Les obligations du donneur d'ordre,
- Les risques encourus

La garantie financière du sous-traitant

- La garantie de paiement
- Le paiement direct
- L'auto liquidation de la TVA

Comment réagir lors d'un contrôle ?

- Le fisc,
- La gendarmerie,
- L'Inspection du Travail...

INFORMATIONS

Apporter le nécessaire pour la prise de note. Un dossier reprenant les apports théoriques sera remis lors de la formation.

**Faute de participant, l'IFRB se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.
Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCA).**